



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 17 octobre 2020

LIEU :

Association

Salle de réunion du CROS de La Réunion, 20 rue Philibert Tsiranana, 97490 STE CLOTILDE

Ligue Réunionnaise de Tennis de Table

HORAIRE :

14 h 00

Dossier suivi par

Isabelle ALLIOT-MICHOUX
Présidente

Téléphone
0692 86 30 20

Courriel
presidente@lrтт.re

Adresse

Adresse Siège social
20, route Philibert Tsiranana
97495 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrтт.re

Siret
40900277100015

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

DEROULEMENT – PARTIE 1

- Ouverture de la séance par la présidente à 14 h 15
- La présidente souhaite la bienvenue et remercie toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister à l'Assemblée Générale Élective.
- Elle rappelle que seuls peuvent intervenir les délégués des clubs possédant un droit de vote. Pour les autres personnes présentes, elles ont le droit d'assister à l'AG (application de l'article 3 du règlement intérieur fédéral) mais ne peuvent pas intervenir.
- **La Ligue Réunionnaise compte 12 associations affiliées à ce jour. Ceci représente 39 voix, réparties en fonction du nombre de licenciés de chacune des associations.**
- Pointage et vérification des mandats : 9 clubs participent aux travaux, représentés par des personnes désignées et élues lors des assemblées générales 2020 des associations :
 - Aiglons d'Orient (Mickaël HA-SUM)
 - Avenir pongiste Panonnais (Daniel THURIES)
 - Club Dyonisien Tennis de Table (Manandraïbé RASANDISONA)
 - Club Omnisports La Montagne (Laurent PEQUIN)
 - Sainte Marie Tennis de Table (Luc GASTRIN)
 - Saint Paul Ouest Réunion Tennis de Table (Thomas MONDON)
 - Stella (Claire FRANCESCONI)
 - Tennis de Table Saint Pierrois (Yannick SIGISMEAU)
 - Tampon Tennis de Table (Marc DUBOURDIEU)

Les clubs CPP, CPTSP, et CRE ne sont pas présents.

- Répartition générale des voix et nombre de voix à prendre en compte selon l'état des clubs représentés.

CLUB (licenciés)	VOIX	PRESENT
AOR : 95	4	Oui
A2P : 22	3	Oui
CDTT : 13	2	Oui
COM : 16	2	Oui
CPTSP : 76	-	-
CPP : 36	-	-
CRE : 39	-	-
SMTT : 69	4	Oui
SPORTT : 26	3	Oui
STELLA : 18	2	Oui
TTSP : 51	4	Oui
TTT : 106	5	Oui
Total :	29	9

- L'assemblée générale dispose de 29 voix sur les 39 possibles.
 - Distribution et vérification des matériels de vote
- **Signature de la fiche de présence par les présidents de clubs** (ou leurs représentants), les membres du comité directeur et les personnes acceptées en auditeurs libres.
- Pour rappel, l'assemblée générale électorale de ce jour vise à installer un Conseil de Ligue (nouveaux statuts) de 19 personnes. 18 candidats se sont déclarés. Ils doivent cependant être élus dans les formes organisationnelles prévues. La 19^{ème} place au Conseil de Ligue sera à pourvoir lors de la prochaine assemblée générale ordinaire (2021).
 - La présidente annonce que les différents rapports présentés ce jour ne porteront que sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020. Le budget Prévisionnel 2021 sera affiné puis présenté également lors de la prochaine AGO. Les documents ont été envoyés à chacun des adhérents de l'association. Ces derniers ont eu tout le loisir de les étudier.
 - La présidente remercie les différents membres du comité directeur (notamment les présidents de commissions) qui l'ont aidé à rédiger les documents présentés pour cette A.G. Ordinaire. Elle salue chaleureusement les personnes qui ne désirent pas renouveler leur mandat à la tête de la Ligue, en particulier Erik LAW WUN (trésorier) et Tom LAW DUNE (trésorier adjoint). Leur remarquable travail est apprécié et applaudi par toute l'assemblée.

- Les différents points « positifs » et « négatifs » relevés dans les différents comptes rendus sont repris de manière simplifiée au travers d'une présentation vidéo projetée.

ORDRE DU JOUR

Chaque représentant de club se voit remettre ses enveloppes avec le nombre de voix correspondant.

Aucun adhérent n'en exprimant le besoin, les votes des rapports se déroulent à main levée.

3/6

1. Approbation du P.V. de l'assemblée générale du 18 janvier 2020

En l'absence d'observation ou remarque, la Présidente passe au vote :

Vote sur le P.V :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

→ ADOPTE à l'unanimité

2. Compte-rendu moral et d'activité de l'exercice 2020 partiel

La Présidente présente la synthèse des actions réalisées au titre de l'exercice 2019 et en l'absence d'observation ou remarque, elle passe au vote :

Vote sur le CR moral et d'activité :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

→ ADOPTE à l'unanimité

3. Compte-rendu sur la situation financière

Tom Law Dune, trésorier adjoint, présente le compte rendu financier de l'exercice 2020 en détaillant les différentes opérations effectuées et en l'absence d'observation ou remarque la Présidente passe au vote :

Vote sur le CR situation financière :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

→ **ADOPTE à l'unanimité**

4. Budget prévisionnel pour l'exercice 2021

Tom Law Dune présente le Budget prévisionnel 2021. On rappelle que ce BP sera complété et présenté lors de l'AGO 2021. En l'absence d'observation ou remarque la Présidente passe au vote :

4/6

Vote sur le BP 2021 :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

→ **ADOPTE à l'unanimité**

5. Questions diverses

En date du 25 septembre 2020, date butoir assignée aux clubs, aucune question diverse n'a été remontée à la ligue. Ce point n'est donc pas traité.

DEROULEMENT – PARTIE 2

L'assemblée est désormais dirigée par Manandraïbé RASANDISONA, le doyen de l'assemblée présente.

Mm Erik LAW WUN et Tom LAW DUNE sont nommés responsables du bureau de vote.

Mme Claire FRANCESCONI et M. Jean- Max HOARAU sont nommés scrutateurs lors du dépouillement.

6. Élection au Conseil de Ligue

Le vote se déroule à bulletin secret (application stricte des statuts).

Dans les temps impartis, la LRTT a reçu les candidatures de 18 personnes pour 19 places octroyées par les nouveaux statuts. La liste ci-dessous est présentée dans l'ordre du tirage au sort effectuée sur la première lettre du nom.

Vote sur les entrées au Conseil de Ligue :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote : 29

Nom - Prénom	N° de licence	Nombre de voix	Élu
HA-SUM Mickaël	9D1933	29	OUI
JACQUES Jean-Marc	9D882	29	OUI
METE Kim	9D2527	29	OUI
MONDON Thomas	9D2737	29	OUI
MOUQUET Christophe	9726610	29	OUI
RASANDISONA Manandraïbé	9722479	29	OUI
SELLY Jean-Bernard	9D2718	29	OUI
SIGISMEAU Yannick	9D2502	29	OUI
THURIES Daniel	6310595	29	OUI
VERBAR Jessie	9D2358	29	OUI
VILLENDEUIL Alexandre	9D1118	29	OUI
AH-YIONNE Elodie	9D466	29	OUI
ALLIOT-MICHOUX Isabelle	9D2159	29	OUI
BALAZI Fabrice	9725386	29	OUI
BERTHIER Frédéric	9D2888	29	OUI
CHELLIER Lyne-May	9721989	29	OUI
DUBOIS Gwendoline	9413435	29	OUI
DUBOURDIEU Marc	9720221	29	OUI

7. Élection de la nouvelle présidente, des délégués et délégués suppléants

Mme Isabelle ALLIOT-MICHOUX pose sa candidature auprès du Conseil de Ligue. **Elle est désignée à l'unanimité des 13 membres présents du nouveau Conseil de Ligue.**

Élection des délégués de Ligue :

Isabelle ALLIOT-MICHOUX, Marc DUBOURDIEU, et Thomas MONDON sont désignés délégués de Ligue à l'unanimité (13 voix pour chacun).

Élection des délégués suppléants :

Mm Yannick SIGISMEAU, Daniel THURIES et Alexandre VILLENDEUIL sont désignés délégués suppléants à l'unanimité (13 voix pour chacun).

8. Présentation de la nouvelle présidente, des délégués et des délégués suppléants à l'assemblée générale

Isabelle ALLIOT-MICHOUX est élue présidente par l'assemblée générale à l'unanimité (29 voix).

Isabelle ALLIOT-MICHOUX, Marc DUBOURDIEU et Thomas MONDON sont élus délégués par l'assemblée générale à l'unanimité (29 voix).

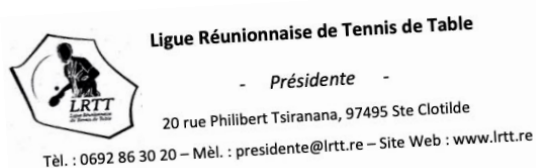
6/6

Mm Yannick SIGISMEAU, Daniel THURIES et Alexandre VILLENEUIL sont élus délégués suppléants par l'assemblée générale (29 voix).

La présidente, Isabelle ALLIOT-MICHOUX remercie l'ensemble des participants et rappelle que l'objectif principal de l'équipe mise en place entre 2018 et 2020 a parfaitement été atteint. Il s'agissait en effet dans un premier temps de préserver la ligue, puis de lui donner les assises nécessaires (en particulier sur les plans financiers et administratifs) pour continuer son action.

Il est à présent fondamental de se projeter dans la nouvelle mandature et amorcer les multiples actions et projets pour les jeunes, l'élite et tous les licenciés, permettant un développement harmonieux de l'institution et du tennis de table sur le territoire, en espérant bien sûr que la situation sanitaire s'améliore.

La séance est levée par la présidente à 16 h 15. Une photo des participants de l'assemblée générale remplace le traditionnel pot venant clôturer les débats. Crise sanitaire oblige ...



La présidente

Isabelle ALLIOT-MICHOUX